

99 questions

sur

La Révolution française

Elie ALLOUCHE

SCÉRÉN

CRDP
ACADÉMIE DE MONTPELLIER

**Centre pilote de la collection
CRDP académie de Montpellier**

**Directeur de collection
Gilles Boudet**

© 2005 CRDP académie de Montpellier
Centre régional de documentation pédagogique
Allée de la Citadelle — 34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de son article L. 122-5, d'une part que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et, d'autre part, que « *les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées* », « *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite* » (article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie, constituerait donc une contrefaçon, c'est-à-dire un délit : « *La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.* » (articles L. 335-2 et L. 335-3).

99 questions sur ...

La Révolution française

Elie ALLOUCHE

Guide de lecture

Les ouvrages de la collection « 99 questions sur... » sont conçus selon un découpage en 99 fiches dont la lecture peut se faire :

- soit en allant aux fiches essentielles sur le sujet. C'est le parcours rapide repéré par un numéro de question en bleu : **1, 2, 3, 4**, etc.
- soit selon trois niveaux de lecture proposés ici :



public averti



lycée



collège

- soit de thème en thème indiqués par un onglet  au niveau du sommaire et signalés à l'intérieur du livre
- soit... de la première à la dernière fiche!

Préface

La Révolution est proposée ici en une série de 99 questions-réponses. Le pari de ce livre est de servir de guide à ce qui est un des plus grands épisodes de l'histoire de la France.

Face à une production historiographique tellement abondante, voici un ouvrage qui rendra sûrement service à tous ceux qui ont besoin de références précises, de synthèses claires et rapides sur la Révolution française. L'effort fourni par Elie Allouche pour réaliser ce livre est d'autant plus méritoire que, lors de ses recherches, l'auteur a été confronté au maquis des faits et aux taillis souvent impénétrables des interprétations et des querelles historiographiques.

Nombre des questions ici présentées sont actuellement en cours de réexamen et bien des points demeurent toujours débattus. Ainsi, par exemple, les historiens qui étudient cette époque savent bien à quel point les définitions données aux « girondins » et aux « montagnards » demeurent encore aujourd'hui imprécises et qu'elles devront faire l'objet d'analyses et de débats collectifs pour cesser d'être aussi peu claires. De même, la question cruciale de l'évaluation du nombre de morts liés à la période révolutionnaire n'a pas actuellement de réponse précise et définitive : toutes les estimations rappelées se fondent sur une proposition de 1935 qui établit un chiffre mythique de 35 000 à 40 000 victimes. Ce chiffre renvoie avec vraisemblance aux condamnations devant des tribunaux mais il ne dit rien de la réalité des faits.

Rappeler que le doute est essentiel dans notre discipline ne doit pas priver le lecteur de l'envie d'utiliser ce livre et de s'y référer pour constituer étape par étape son propre savoir.

Jean-Clément MARTIN

Directeur de l'Institut d'Histoire de la Révolution française (Université de Paris I)

Sommaire



public averti



lycée



collège

I – L'entrée de la France en Révolution

- 1 Qu'est-ce que l'Ancien Régime ?
- 2 Comment est organisée la société française avant la Révolution ?
- 3 Les Français payent-ils trop d'impôts sous l'Ancien Régime ?
- 4 Quels sont les traits marquants de l'histoire de la France au XVIII^e siècle ?
- 5 Quel est le poids du christianisme en France à la veille de la Révolution française ?
- 6 Quel est l'état de la monarchie absolue en 1789 ?
- 7 Quel est l'état du budget de la France à la veille de la Révolution ?
- 8 Quelle est l'influence de la philosophie des Lumières sur la Révolution française ?
- 9 Quelle est l'influence des révolutions anglaise et américaine sur la Révolution française ?
- 10 Qu'est-ce que la pré-Révolution ?

II – La Révolution et le roi (1789-1792)

- 11 Pourquoi la période 1789-1792 est-elle une rupture majeure dans l'histoire de France ?
- 12 Qu'appelle-t-on les états généraux ?
- 13 Que contiennent les cahiers de doléances ?
- 14 Quel est le caractère de Louis XVI ?
- 15 Comment naît l'Assemblée nationale ?
- 16 Qu'est-ce que le serment du Jeu de paume ?
- 17 Pourquoi les Parisiens prennent-ils la Bastille ?
- 18 Quelles sont les conséquences de la prise de la Bastille ?

- 19 Quelle est la position du roi au début de la Révolution ?
- 20 Qu'est-ce que la Grande Peur ?
- 21 Que se passe-t-il pendant la nuit du 4 Août ?
- 22 Pourquoi les journées d'octobre 1789 sont-elles un moment décisif ?
- 23 Qu'est-ce que la Constitution civile du clergé ?
- 24 La fête de la Fédération est-elle un « moment heureux » de la Révolution française ?
- 25 Qu'appelle-t-on « la fuite à Varennes » ?
- 26 Quelles sont les conséquences de Varennes ?
- 27 Quel est le type de régime établi par la Constitution de 1791 ?
- 28 Pourquoi la guerre éclate-t-elle entre la France et l'Europe en 1792-1793 ?
- 29 Comment la monarchie tombe-t-elle le 10 août 1792 ?

III – La République et la Terreur (1792-1794)

- 30 Comment naît puis évolue la République entre 1792 et 1794 ?
- 31 Qu'appelle-t-on les massacres de Septembre ?
- 32 Que se passe-t-il à Valmy le 20 septembre 1792 ?
- 33 Pourquoi les Conventionnels se divisent-ils entre Girondins et Montagnards ?
- 34 Qu'appelle-t-on la Plaine à la Convention et quel est son rôle ?
- 35 Comment est organisée l'armée de l'an II ?
- 36 Comment le roi est-il jugé ?
- 37 Comment évolue la guerre entre la France et l'Europe de 1792 à 1794 ?
- 38 Qu'appelle-t-on la déchristianisation ?
- 39 Qu'appelle-t-on la guerre de Vendée ?
- 40 Comment la Convention devient-elle montagnarde ?
- 41 Que contient la Constitution de l'an I ?
- 42 Que deviennent les Girondins ?
- 43 Qu'est-ce que la Terreur ?
- 44 Qui est Marat ?
- 45 Robespierre est-il le chef de la Révolution ?
- 46 Quels dangers menacent la République en 1793 ?
- 47 Qu'est-ce que le gouvernement révolutionnaire ?
- 48 Comment sont éliminées les factions au printemps 1794 ?
- 49 Comment expliquer la chute de Robespierre ?



public averti



lycée



collège

IV – La période thermidorienne et le Directoire (1794-1799)

- 50 Quels sont les traits marquants de la période 1794-1799?
- 51 Qu'est-ce que la réaction thermidorienne?
- 52 Qu'est-ce que la Terreur blanche?
- 53 Qu'appelle-t-on la Jeunesse dorée?
- 54 Comment les sans-culottes et les royalistes sont-ils vaincus en 1795?
- 55 Qu'est-ce que le mystère Louis XVII?
- 56 La Constitution de l'an III est-elle démocratique?
- 57 Comment est gouvernée la France sous le Directoire?
- 58 Comment évolue la situation militaire de la France de 1794 à 1799?
- 59 Qu'est-ce que la conjuration des Égaux?
- 60 Que sont les Républiques sœurs?
- 61 Quelle est la politique religieuse des thermidoriens et du Directoire?
- 62 Barras est-il roi du Directoire?
- 63 Comment la carrière de Bonaparte débute-t-elle pendant la Révolution française?
- 64 Qu'appelle-t-on les coups d'État du Directoire?
- 65 La campagne d'Égypte est-elle un désastre ou une réussite?
- 66 Qui sont les néo-jacobins?
- 67 Qu'appelle-t-on le style Directoire?
- 68 Pourquoi le régime du Directoire a-t-il longtemps eu mauvaise réputation?
- 69 Comment Bonaparte s'empare-t-il du pouvoir en 1799?
- 70 La République française est-elle morte en 1799?

V – L'œuvre de la Révolution française et la culture révolutionnaire

- 71 Quels sont les symboles nationaux nés sous la Révolution?
- 72 En quoi la Déclaration des droits de l'homme est-elle révolutionnaire?

- ● ● 73 Qu'appelle-t-on la vente des biens nationaux ?
- ● ● 74 Quels sont les hauts lieux de Paris sous la Révolution ?
- ● ● 75 Quels sont les principaux personnages qui ont marqué l'histoire de la Révolution française ?
- ● ● 76 Comment est écrite *La Marseillaise* ?
- ● ● 77 Qu'est-ce qu'un sans-culotte ?
- ● ● 78 Quelle est la place des femmes sous la Révolution française ?
- ● ● 79 Qu'est-ce qu'un Jacobin ?
- ● ● 80 Qu'est-ce que la contre-Révolution ?
- ● ● 81 Pourquoi dit-on que les révolutionnaires sont influencés par l'Antiquité gréco-romaine ?
- ● ● 82 Comment la presse libre naît-elle sous la Révolution ?
- ● ● 83 Quel est le rôle des clubs sous la Révolution ?
- ● ● 84 Comment naît la division droite-gauche ?
- ● ● 85 Comment naissent les départements ?
- ● ● 86 Comment naissent les grandes écoles ?
- ● ● 87 Comment le système métrique est-il né ?
- ● ● 88 Qu'est-ce que le calendrier républicain ?
- ● ● 89 Quelles sont les fêtes révolutionnaires ?

VI – Enjeux et débats autour de la Révolution française

- ● ● 90 Comment a évolué l'enseignement de l'histoire de la Révolution française ?
- ● ● 91 Pourquoi y a-t-il débat sur les « causes » de la Révolution française ?
- ● ● 92 Comment définir la Révolution française et comment déterminer sa durée ?
- ● ● 93 Y a-t-il eu un vandalisme révolutionnaire ?
- ● ● 94 La Révolution a-t-elle causé le déclin de l'économie française ?
- ● ● 95 Qui sont les principaux historiens de la Révolution française ?
- ● ● 96 Le monde est-il entré dans une ère de révolutions à la fin du XVIII^e siècle ?
- ● ● 97 Quelle a été l'influence de la Révolution française dans le monde ?
- ● ● 98 Comment a été célébré le Bicentenaire de la Révolution française ?
- ● ● 99 Quel est le bilan de la Révolution française ?

Annexe I	L'expansion de la France révolutionnaire en Europe :	
	annexions et Républiques-sœurs	210
Annexe II	Plan du centre de Paris sous la Révolution	211
Annexe III	Textes de la Révolution	
	Les lois fondamentales dans la Déclaration du Parlement de Paris du 3 mai 1788	212
	L'Ancien Régime de Tocqueville à Furet	213
	Les Lumières	214
	Lettre de convocation des États généraux à Versailles du 24 janvier 1789	214
	Extrait du cahier de doléances de la commune de Champigneulle (Meurthe-et-Moselle)	215
	Texte de la proclamation de l'Assemblée nationale le 17 juin 1789	216
	Texte du serment du Jeu de paume (20 juin 1789)	216
	Les décrets des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789	216
	La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789	217
	<i>La Marseillaise</i>	219
	Le sans-culotte selon <i>Le Père Duchesne</i> (an II)	221
	Décret de la Convention nationale du 21 septembre 1793 qui enjoint aux femmes de porter la cocarde tricolore	221
	L'image de Robespierre dans un pamphlet thermidorien	221
	Lucien Bonaparte justifie le coup d'État des 18-19 brumaire an VIII	221
	La Révolution française vue par Saint-Just	222
	Une version « conservatrice » du bilan de la Révolution française	223
	Le bilan de la Révolution française présenté par J.-C. Martin	223

Annexe IV Images de la Révolution

Ouverture des États généraux, 5 mai 1789	225
Le serment du Jeu de paume, 20 juin 1789	226
Prise de la Bastille, 14 juillet 1789	227
Prise du Palais des Tuileries, cour du Carrousel, 10 août 1792	228
Bataille de Valmy, 20 septembre 1792	229
Louis XVI et l'abbé Edgeworth de Firmont au pied de l'échafaud, 21 janvier 1793	230
Appel des dernières victimes de la Terreur à la prison Saint Lazare, 7 au 9 thermidor an III (1794) ..	231
Le général Bonaparte au pont d'Arcole, 17 novembre 1796	232
Maximilien Robespierre	232
Glossaire	233
Index	235
Bibliographie	237



Les Français payent-ils trop d'impôts sous l'Ancien Régime ?

À la veille de la Révolution, les Français du tiers état ont le sentiment de souffrir d'une double injustice fiscale, due au poids excessif des impôts et à leur répartition inéquitable.

Pour en savoir plus...

Avant la Révolution française on distingue trois types de prélèvements dans le royaume : la dîme, les charges et impôts royaux, les droits seigneuriaux.

La dîme

Taxe due au clergé qui équivaut au dixième des récoltes ou des produits de l'élevage, prélevée sur toutes les terres.

Les charges et impôts royaux directs

La taille : impôt d'origine féodale créé en 1439 sous Charles VII, est payée par les roturiers pour financer l'armée permanente (au Moyen Âge, la taille est surtout seigneuriale). On distingue la taille personnelle (sur les personnes) de la taille réelle (sur les biens). Le montant global (ou brevet) de la taille est fixé par le roi en son conseil, puis réparti entre les généralités.

La capitation : impôt créé en 1695, son montant varie selon la hiérarchie sociale et les revenus. Le clergé en est dispensé.

La corvée royale (ou corvée des grands chemins) : charge obligeant les communautés à effectuer, par exemple, des travaux sur les routes.

Le vingtième : impôt créé en 1749 (en remplacement du dixième établi pendant la guerre de Succession d'Espagne), s'ap-

plique à tous les revenus. Le clergé s'en dispense en versant une somme forfaitaire.

Les charges et impôts royaux indirects

Les aides : impôts indirects sur la consommation et la circulation des denrées (les boissons sont les plus imposées).

La gabelle : taxe sur le sel, très variable selon les provinces. Obligation pour chaque famille d'acheter son sel dans les greniers royaux.

Les traites : droits de douanes levés sur les marchandises à l'entrée et à la sortie du royaume et de certaines provinces.

Les droits seigneuriaux directs

Le cens : impôt reconnaissant dû en échange de l'utilisation des terres cultivées au sein d'une seigneurie (les censives ou tenures) au titre de la propriété « éminente » du seigneur.

Le champart : impôt en nature sur les récoltes.

La corvée seigneuriale consiste à l'entretien des routes ou du château du seigneur.

Les droits seigneuriaux indirects

Les banalités : droits perçus sur l'utilisation du moulin, du four ou du pressoir du seigneur.

Les lods et ventes : droit sur la transaction d'une terre seigneuriale.

Poids et injustice de la fiscalité

Les principales charges fiscales sont le plus souvent justifiées par des services de protection du corps et de l'âme, donc par l'existence même d'un État et d'un clergé, intimement liés. Mais l'alourdissement de la pression fiscale depuis le milieu du XV^e siècle (création de la taille royale) est surtout lié à deux phénomènes parallèles et solidaires : le sentiment chez les sujets d'un accroissement de l'emprise bureaucratique (même si les historiens pensent au contraire que les insuffisances de l'administration fiscale sont l'une des origines de la crise financière chronique) et une augmentation des dépenses militaires.

À l'époque moderne, le droit de lever l'impôt tend à devenir un monopole royal. L'administration fiscale est confiée au contrôleur général des Finances qui dirige le Conseil royal des Finances. Dans chaque généralité la levée de la taille, au nom du roi, est confiée à l'intendant, les impôts indirects étant pour leur part perçus par le système de la ferme. L'État monarchique semble en effet incapable d'organiser efficacement son administration fiscale, ce qui l'oblige à recourir à l'affermage, très coûteux (affermer signifiant donner un service public en concession) : des financiers, les fermiers généraux, particulièrement haïs du peuple, versent la somme escomptée au roi, fixée par bail, puis se remboursent sur les contribuables en effectuant généralement d'importants profits.

L'ampleur des inégalités entre les sujets et entre les provinces défie toute évaluation précise de la pression fiscale. Selon J. Meyer, les impôts, malgré leur lourdeur, ne couvrent cependant que 81,5 % des besoins de l'État en 1788.

Par principe, la taille ne touche que les roturiers, mais des abus dans sa perception sont dénoncés en 1707 par Vauban dans son *Projet d'une Dîme royale*.

La capitation, impôt par tête créé à la fin du XVII^e siècle, est due en principe par tous les Français mais ne pèse elle aussi que sur les roturiers.

À la veille de la Révolution, toutes les tentatives de réformes pour établir un début d'égalité fiscale ont avorté (comme celle de Turgot en 1776) et au moment de la réunion des États généraux, l'immense majorité des Français éprouve à l'égard du fisc un triple sentiment de désordre, d'inégalités et d'injustices. Dans les Hautes-Pyrénées, les auteurs d'un cahier de doléances affirment qu'il n'y a qu'« un seul et véritable tyran, le fisc... », et les fermiers généraux sont traités dans un cahier normand de « sangsues de l'État ».

Les Français du tiers état ont donc bien le sentiment de payer trop d'impôts, mais ce qui caractérise l'ancien système fiscal, c'est moins son poids réel que sa mauvaise répartition, nourrissant ce sentiment d'injustice qui joue un rôle si déterminant dans la dynamique révolutionnaire.

Pour aller plus loin...

► 1 - 2

HINCKER (François), *Les Français devant l'impôt sous l'Ancien Régime*, Paris, 1971.



Quel est le type de régime établi par la Constitution de 1791 ?

La Constitution de 1791, comme toutes celles qui vont lui succéder, est conçue pour durer. Elle reflète les premiers idéaux révolutionnaires inspirés des Lumières (séparation des pouvoirs, souveraineté nationale) et vise à instaurer une monarchie constitutionnelle. Mais son application est compromise par deux événements : Varennes (juin 1791) et la déclaration de guerre (avril 1792). L'Assemblée législative, établie par cette Constitution, ne dure ainsi qu'à peine un an.

Pour en savoir plus...

La Constitution de 1791 est la première constitution écrite qu'ait connue la France. Rédigée entre 1789 et 1790, elle n'entre en vigueur qu'en septembre 1791. Elle est largement inspirée des grands principes philosophiques des Lumières, comme celui de séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) exposé par Montesquieu dans *L'Esprit des lois* et celui de souveraineté du peuple exposé par Rousseau dans *Le Contrat social*. Elle inclut en préambule la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789.

Un droit de vote limité

L'Assemblée constituante limite le droit de vote et établit un suffrage censitaire pour réserver l'essentiel des droits politiques à la bourgeoisie libérale. Ce suffrage restreint est organisé à deux degrés : au premier degré, le droit d'élire des électeurs est accordé aux citoyens dits actifs, c'est-à-dire âgés d'au moins vingt-cinq ans et qui paient une contribution d'une valeur d'au moins trois journées de travail (environ 55 % de la population) ; au

deuxième degré les électeurs qui paient un cens élevé, ont seuls le droit d'élire les députés.

Le roi à la tête de l'exécutif

Le « roi des Français » n'est plus de droit divin et doit prêter serment de fidélité à la nation. Il exerce le pouvoir exécutif, nomme les six ministres, ainsi que les ambassadeurs, et détient un droit de veto suspensif (dont la durée ne peut excéder deux législatures) qui lui permet de s'opposer aux lois votées par l'Assemblée.

L'Assemblée a le pouvoir législatif

À l'issue de débats animés, les députés décident finalement de n'instaurer qu'une seule Assemblée. Les monarchiens tenaient en effet à s'inspirer du modèle britannique et proposaient une seconde chambre (ou Chambre haute de type aristocratique) mais leur proposition d'un système bicaméral (ou bicaméralisme) fut finalement rejetée. L'Assemblée législative doit être élue pour deux ans seulement. Elle détient l'initiative des lois, le vote du budget ainsi que le pouvoir de

décider de la paix et de la guerre. Le pouvoir législatif est certes préservé par l'absence de droit de dissolution de la part du roi, mais l'Assemblée ne dispose pas non plus de moyen de pression direct à l'encontre du pouvoir exécutif (roi et ministres). En cas de conflit entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif, le seul arbitre reste donc le mouvement populaire.

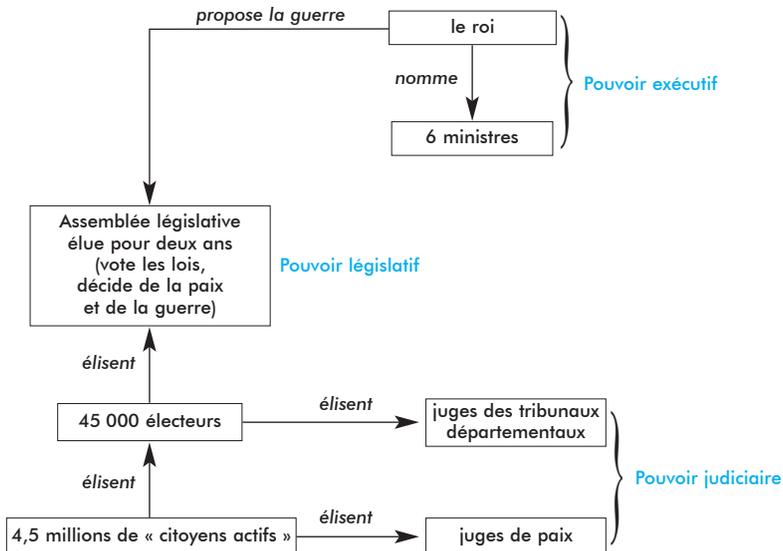
L'organisation du pouvoir judiciaire

Elle est rénovée par un décret d'août 1790 : dans chaque canton un juge de paix est élu pour deux ans par les « citoyens actifs » réunis en assemblées. L'appel des jugements est porté devant les juges du district. La justice est désormais gratuite et uniforme sur tout le territoire. La Constitution est adoptée par les députés en septembre 1791 mais Robespierre

a fait voter un décret interdisant aux Constituants de se présenter aux nouvelles élections. Les 745 députés qui forment l'Assemblée législative, à partir du 1^{er} octobre 1791, sont donc des hommes nouveaux plutôt favorables à la Révolution, mais disposant aussi d'une expérience politique non négligeable.

L'expérience d'une monarchie constitutionnelle, prévue par la Constitution de 1791, répond certes aux premiers vœux des révolutionnaires mais se trouve déjà en décalage vis-à-vis de l'évolution des événements : d'une part la fuite de Varennes crée une défiance durable envers le roi, d'autre part un nombre croissant de militants populaires, bientôt renforcés par le déclenchement d'une guerre patriotique, réclament avec de plus en plus de force une république.

La répartition des pouvoirs dans la Constitution de 1791





Qu'est-ce que la Terreur ?

La Terreur désigne la répression qui sévit en France en l'an II. Si la Terreur de l'an II reste l'héritage le plus problématique de la Révolution française, on ne doit cependant pas la confondre avec les diverses formes de violences qui jalonnent la période.

(► illustration p. 231)

Pour en savoir plus...

Le 5 septembre 1793, suite à la pression des sans-culottes qui réclament des mesures plus radicales pour arrêter les suspects dans un contexte de crise et de guerre, la Convention met la Terreur à l'ordre du jour. Les prémisses de la Terreur remontent sans doute aux massacres de septembre 1792 mais on peut aussi la replacer dans le cadre d'une histoire longue des mentalités marquées par la peur, le réflexe défensif et la volonté punitive. Ses origines immédiates s'inscrivent néanmoins dans le contexte précis de 1793 : soulèvement de la Vendée, trahison de Dumouriez, révolte fédéraliste et assassinat de Marat, qui persuadent les sans-culottes de l'existence d'un complot généralisé. La théorie en est fixée par Robespierre, pour qui Terreur et vertu sont indissociables.

La Terreur doit se comprendre dans toute sa diversité régionale : l'impulsion vient certes des deux grands Comités, le Tribunal révolutionnaire étant créé le 10 mars 1793, mais en province les sociétés populaires, les agents nationaux, les comités de surveillance (comme ceux des Vosges étudiés par J.-P. Rothiot) jouent un rôle déterminant dans sa mise en œuvre, en établissant des listes de suspects et en délivrant des certificats de

civisme. Les armées révolutionnaires sont chargées de faire respecter la loi du Maximum, d'assurer le ravitaillement et les représentants du peuple en mission (Collot d'Herbois à Lyon ou Javogues dans la Loire) agissent comme des intermédiaires, des moteurs ou des agents modérateurs (M. Biard).

L'évolution de la Terreur

Au printemps-été 1793, les structures du système terroriste se mettent en place, la Terreur reste modérée. La levée en masse, appelant aux armes tous les hommes de 18 à 25 ans, est votée le 23 août 1793. Le 5 septembre, la Convention décide de créer une Armée révolutionnaire (1 200 hommes et 1 200 canonniers) pour « comprimer les contre-révolutionnaires, exécuter partout les lois révolutionnaires et protéger le transport des subsistances ».

Le 17 septembre 1793, la Convention vote la loi des suspects, dont l'objectif est d'arrêter les « partisans de la tyrannie ou du fédéralisme », ceux qui n'ont pu obtenir de certificat de civisme, ainsi que les fonctionnaires destitués. L'établissement des listes de suspects et leur arrestation sont confiés aux comités de surveillance révolutionnaires.

De l'automne 1793 au printemps 1794, une accentuation de la Terreur s'opère (procès de Marie-Antoinette et des Brissotins en 1793, destruction des factions en 1794) avec une accélération des condamnations à mort.

Le 29 septembre 1793, la Convention décrète le Maximum général des denrées pour lutter contre la vie chère, après l'avoir déjà décidé pour le grain et le fourrage le 3 mai.

Le décret du 27 germinal an II (16 avril 1794) dépouille les tribunaux révolutionnaires de province de leurs pouvoirs et concentre les jugements à Paris.

En juin-juillet 1794, on assiste à la centralisation de la Terreur à Paris ainsi qu'à un emballement pendant la Grande Terreur. La loi du 22 prairial (10 juin 1794) supprime défenseurs et témoins à décharge, ainsi que l'interrogatoire préalable, et propose seulement deux verdicts : l'acquiescement ou la mort. Elle est abolie le 1^{er} août 1794.

Le bilan

Le Tribunal révolutionnaire, de mars 1793 à la loi de Prairial, a envoyé 1 251 condamnés à la guillotine et 1 376 du 22 Prairial au 9 Thermidor. Le bilan total serait de 35 000 à 40 000 victimes, auxquelles on peut ajouter les quelques 200 000 des guerres de Vendée, en rappelant que la Terreur a été aussi une guerre civile. La guillotine, au départ symbole d'égalité entre les condamnés, est devenue un spectacle avant que les Français ne commencent à en avoir la nausée.

Le bilan moral est lourd mais contrasté : remise en cause des libertés, épurations

parlementaires mais dans le même temps expériences de démocratie directe et victoires militaires. L'effort de guerre ne peut en effet se concevoir hors de la terreur économique (loi du Maximum, réquisitions pour les armées).

Les débats historiographiques

Pendant longtemps, l'école jacobine a légitimé la Terreur par les circonstances avant de nuancer ses jugements face à la vigueur des critiques qui relevaient l'accentuation de la Terreur malgré les victoires. On peut néanmoins remarquer que les contemporains ignoraient si ces victoires n'allaient pas être suivies une nouvelle fois par des défaites ou des trahisons (M. Biard, P. Dupuy, 2004). D'autres questions polémiques ont alimenté le débat : la Terreur a-t-elle préfiguré les totalitarismes du XX^e siècle ? Répondre par l'affirmative serait assimiler abusivement les horreurs de la guerre, qui ont précédé la Révolution (guerres de religion, dévastation du Palatinat), avec des systèmes étatiques bien spécifiques ; enfin la Terreur serait-elle intrinsèque à la Révolution elle-même (P. Gueniffey, 2000) ou relève-t-elle de mécanismes complexes qui ont émergé dès 1791 ? (T. Tackett, 2004).

Pour aller plus loin...

- # GUENIFFEY (Patrice), *La Politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Paris, Fayard, 2000, rééd. Gallimard, 2003.
- # MAZURIC (Claude), « Terreur », in *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989.



Quelles sont les fêtes révolutionnaires ?

Les fêtes révolutionnaires ont de multiples rôles, politiques, sociaux et éducatifs. Elles doivent commémorer les grands événements qui ont jalonné l'histoire de la Révolution française (à commencer bien sûr par la prise de la Bastille) et ses grands hommes, mais aussi distraire le peuple tout en l'éduquant.

Pour en savoir plus...

Les fêtes révolutionnaires inculquent au peuple, par de nouveaux rituels, qui se substituent aux fêtes chrétiennes profondément ancrées dans la culture populaire, les nouvelles valeurs, comme la raison et la liberté, et les nouveaux fondements de la France républicaine.

La décennie révolutionnaire est ainsi rythmée par de nombreuses fêtes, qui connaissent des fortunes diverses et qui ne sont pas toutes de franches réussites. Elles n'en témoignent pas moins d'un effort sans précédent pour forger une nouvelle culture, qui rompt avec le passé monarchique (à partir de 1792) tout en se référant, plus que jamais, aux glorieux héritages de l'Antiquité gréco-romaine.

Les fêtes permettent aussi une nouvelle occupation de l'espace urbain, réinvesti par la culture révolutionnaire. Elles ne se limitent généralement pas sur un site unique et occupent un large espace par des cortèges, accompagnés de musique, d'hymnes, de cantiques et de prières à travers toute la ville. Leur caractère didactique fait partie d'un plus vaste projet visant la régénération de l'homme.

Ce projet est exposé notamment par le Conventionnel de la Plaine Boissy d'Anglas dans son *Essai sur les fêtes*

nationales en l'an II: « C'est en instruisant l'homme que vous le renouvellerez pour ainsi dire d'une manière absolue et complète; c'est en épurant sa raison et ses moeurs, c'est en lui faisant connaître l'influence et les dangers de ses passions et en lui enseignant à les diriger vers le bien, que vous le ramènerez à la simplicité primitive dont la nature l'avait doté et qu'il n'a perdue que par l'ignorance ou par l'abus du faux savoir. [...] Parmi ces institutions dont l'ensemble, comme je l'ai dit, doit sinon former, du moins fixer le vrai caractère des peuples et en perpétuer la durée, il faut placer au premier rang, sans doute, les fêtes nationales et les jeux publics [...] ».

On peut distinguer quatre principaux types de célébrations.

Les fêtes de commémoration

Anniversaire du serment du Jeu de paume (20 juin), du 4 Août et de la prise de la Bastille dès 1790 (fête de la Fédération du 14 juillet 1790), fête de l'Unité et de l'indivisibilité de la République française le 10 août 1793, célébration du 9 Thermidor à partir de 1795 (celle de 1798 est l'occasion d'un grand défilé de tous les objets d'arts pris

en Italie), fête de la Fondation de la République (le 22 septembre 1798, avec courses de char et joutes sur l'eau) en clôture de la première exposition sur le Champ-de-Mars des produits de l'industrie nationale, organisée par le ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau. Trois commémorations semblent finalement indiscutables : le 1^{er} Vendémiaire (fondation de la République), le 14 Juillet (prise de la Bastille) et le 10 Août (chute de la monarchie).

Les fêtes à la gloire des grands hommes

Fêtes funèbres pour la mort de Mirabeau, cérémonie grandiose pour le transfert des cendres de Voltaire au Panthéon le 11 juillet 1791, panthéonisation de Marat le 5 octobre 1794.

Les fêtes en l'honneur des martyrs de la liberté

Fête en l'honneur des Suisses de Châteauevieux tués par les troupes de Bouillé (affaire de Nancy) le 15 avril 1792, cultes autour de Marat, Le Peletier ou Bara.

Les fêtes liées aux tentatives d'instauration de cultes civiques

Culte de la Raison à Notre-Dame de Paris le 10 novembre 1793, culte de l'Être suprême organisé par Robespierre et mis en scène par David le 8 juin 1794, cultes théophilanthropique et décadaire sous le Directoire.

En se substituant aux fêtes catholiques, les fêtes sont surtout parties prenantes d'une déchristianisation de l'espace public. C'est en ce sens qu'elles opèrent

ce « transfert de la sacralité », dont parle Mona Ozouf, qui résume par ailleurs leur rôle en quatre verbes : commencer (l'ère républicaine), distribuer (par le nouveau calendrier), commémorer (soutenir par la fête le souvenir de la Révolution), finir (« La fête finie, les hommes doivent s'en retourner chez eux plus éclairés et plus heureux »).

Extrait d'une chanson pour les fêtes de la Raison dédiée aux sociétés populaires

(publiée par un citoyen de *Commune affranchie*, ci-devant Lyon en l'an II. Air du vaudeville de la *Soirée orangeuse*).

(1)

*Il est donc enfin arrivé
Ce siècle de la philosophie !
Le fanatisme est étouffé ;
Notre sort est digne d'envie :
La raison règne pour toujours,
Elle est des vertus la compagne ;
Qui nous a montré ces beaux jours ?
L'astre brillant de la Montagne.*

(2)

*Pour être ses dignes enfants
Ne consultons plus ces charlatans
Qui régnoient par leur imposture.
Quand le Français brisa ses fers
Ce fut des prêtres le martyr :
Les purgatoires, les enfers
N'ont plus sur nous aucun empire.*

[...]

Pour aller plus loin...

BIVER (Marie-Louise), *Fêtes révolutionnaires à Paris*, Paris, PUF, 1979.

OZOUF (Mona), *La Fête révolutionnaire (1789-1799)*, Paris, Gallimard, 1976.



La Révolution a-t-elle causé le déclin de l'économie française ?

Les effets économiques de la Révolution française semblent contradictoires : la législation révolutionnaire aurait permis l'essor du libéralisme mais l'effet des guerres et le renforcement de la propriété foncière auraient dans le même temps aggravé le retard sur l'économie britannique.

Pour en savoir plus...

L'impact économique de la Révolution a fait l'objet de grandes controverses entre les historiens conservateurs pour qui la Révolution française est une catastrophe, et les historiens jacobins pour qui elle est d'abord l'avènement de la bourgeoisie et des structures indispensables à l'essor du capitalisme.

Quelques grandes études ont marqué cette historiographie :

- *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle* et *La crise de l'économie française* (1933 et 1944) d'Ernest Labrousse où la Révolution est présentée comme une conséquence de la crise de l'économie française dans les années 1780.
- *The social interpretation of the French Revolution*, (1964) d'Alfred Cobban pour qui la Révolution aurait été plus politique et idéologique que sociale.
- « L'Angleterre et la France au XVIII^e siècle : analyse comparée de deux croisances économiques », *Annales ESC*, (1966) et *De la supériorité de l'Angleterre sur la France*, (1985) de François Crouzet : selon cet auteur la France n'aurait eu qu'un faible retard en

1786 et son déclin s'expliquerait par la « catastrophe nationale » que fut la Révolution.

- *La Révolution française et l'économie : décollage ou catastrophe?* (1989) de François Hincker, pour qui les effets négatifs seraient surtout imputables à la guerre inévitable « entre une France "révolutionnée" et une Europe qui ne l'était point ». La Révolution ne serait « ni une catastrophe ni une libération des forces productives » et la nature du « modèle français » résiderait d'abord dans la lenteur de la mise en place des structures capitalistes jusqu'en 1945.

Une des questions les plus épineuses reste celle du retard pris face à la montée en puissance britannique. On peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'une telle problématique : comment deviner en effet quel cours aurait pris l'économie française si la Révolution n'avait pas eu lieu ? (Jean-Pierre Jessenne, *Révolution et Empire*, 1993)

Le retard est pourtant net dans les domaines commercial (notamment pour le commerce colonial atlantique) et industriel, sachant que les guerres ponctionnent environ un million d'habitants.

L'exemple du monde rural illustre cependant combien ces effets sont nuancés, car la période voit de profondes transformations suite à l'abolition des droits féodaux, de la vente des biens nationaux et d'une nouvelle fiscalité plus équitable.

On doit donc se méfier de toute explication, observer que la période révolutionnaire voit le développement de certains secteurs (coton, industrie chimique, commerce extérieur réorienté

vers l'Europe du Nord-Ouest, du Centre et l'Italie) et que le bilan de l'assignat reste contrasté: forte dépréciation, capitaux cachés ou investis en biens nationaux, mais désendettement des particuliers et de l'État (banqueroute des deux tiers de 1797).

Pour aller plus loin...

HINCKER (François), *La Révolution et l'économie française: décollage ou catastrophe?* Paris, Nathan, 1989.

Quelques données sur l'économie française à l'époque de la Révolution

Valeur globale du commerce extérieur (en millions de livres)		
	1789	1799
	1 100	550

Production de fonte en Normandie (en livres-poids)		
1772	1789	1794
12 800 000	17 890 000	17 330 000

Filature de coton à Rouen		
	1789	1800
nombre d'ouvriers	5 000	2 800
quantités (kg)	300 000	426 500

Soierie lyonnaise		
	1790	1800
nombre de métiers	16 536	5 142

Répartition de la propriété foncière dans le Nord (en %)		
	1789	1804
bourgeois	17	29
clergé	20	4
noblesse	22	12
paysans	31	42
divers	10	13

Sources: François Hincker, *La Révolution et l'économie française...*, 1989, et Jean-Pierre Jessene, *Révolution et Empire*, 1993.

Annexe I

L'expansion de la France révolutionnaire en Europe : annexions et Républiques-sœurs



La Marseillaise

(1)

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé!
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé! (*bis*)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans nos bras
Égorger nos fils et nos compagnes!

(Refrain)

*Aux armes, citoyens!
Formez vos bataillons!
Marchons! marchons!
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons!*

(2)

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? (*bis*)
Français, pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter!
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage!

(3)

Quoi! ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! (*bis*)
Grand Dieu! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!

(4)

Tremblez, tyrans et vous perfides,
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix! (*bis*)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre!

(5)

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups!
Epargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous. (*bis*)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère!

(6)

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs! (*bis*)
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents!
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!

(7)

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus. (*bis*)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre!

Ouvrages de base

- BERTAUD (Jean-Paul), *Initiation à la Révolution française*, Paris, Perrin, 1989.
- BIARD (Michel) et DUPUY (Pascal), *La Révolution française: dynamiques, influences, débats – 1787-1804*, Paris, Armand Colin, 2004.
- ESSENNE (Jean-Pierre), *Histoire de la France: Révolution et Empire: 1783-1815*, Paris, Hachette, 1993.
- GODECHOT (Jacques), *La Révolution française, chronologie commentée 1787-1799*, Paris, Perrin, 1988.
- MARTIN (Jean-Clément), *La France en Révolution*, Paris, Belin, 1990 (réédité en 2004 sous le titre *La Révolution française 1789-1799: une histoire socio-politique*).

Pour un récit plus détaillé et problématique

- BOULOISEAU (Marc), *La République jacobine (10 août 1792-9 thermidor an II)**, Paris, Seuil, 1972.
- VOVELLE (Michel), *La Chute de la monarchie (1787-1792)**, Paris, Seuil, 1972.
- WORONOFF (Denis), *La République bourgeoise de thermidor à brumaire (1794-1799)**, Paris, Seuil, 1972.
- FURET (François), « Histoire de France », t. III: *La Révolution: 1780-1880*, Paris, Hachette, 1988.
- GODECHOT (Jacques), *Les Révolutions, 1770-1799*, Paris, PUF, collection « Nouvelle Clio », rééd. 1986 (bibliographie et problématiques).
- SOBOUL (Albert), *La Révolution française*, Paris, Gallimard, 1962 (nombreuses rééditions).
- SOBOUL (Albert), *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, rééd. 1985.

L'ouvrage le plus brillant sur la période restant selon nous :

- LEFEBVRE (Georges), *La Révolution française*, Paris, PUF, rééd. 1989 (avec une très ample bibliographie classée).

.....

* Volume issu de Nouvelle histoire de la France contemporaine, dans la collection « Point-Histoire », Seuil.

Dictionnaires

FURET (François) et OZOUF (Mona) dir., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988 (rééd. collection « Champs », 1992).

SURATTEAU (Jean-René) et SOBOUL (Albert) dir., *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, Paris, 1989.

TULARD (Jean) et FIERRO (Alfred), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1987.

Choix de sites Internet

Annales historiques de la Révolution française

<http://ahrf.revues.org/>

Archives nationales (documents numérisés sur la Révolution française) :

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/revolutionfrancaise.htm>

Bibliothèque numérique Gallica (Bibliothèque nationale de France) :

<http://gallica.bnf.fr/> (*nombreux documents numérisés sur la Révolution française*)

Collection de documents Cliotextes :

<http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/www/cliotexte/html/france.revolution.1789.html>

Institut d'Histoire de la Révolution française (Université Paris I)

<http://ihrf.univ-paris1.fr/>

Musée d'Histoire de la Révolution française de Vizille

<http://www.musee-revolution-francaise.fr/>

Pour l'iconographie on peut consulter la riche base de l'histoire de France par l'image :

<http://www.histoire-image.org/>

PRIX: 15 euros
ISSN: 1630-0408
ISBN : 2-86626-053-8
RÉF: 340QA053

Achévé d'imprimer décembre 2005
ISA Impressions – Saint Esteve

Dépôt légal décembre 2005
Directeur du CRDP de l'académie de Montpellier : J.-M. PUSLECKI

99 questions sur

La Révolution française

Les citoyens français, et plus généralement tous ceux qui ont à cœur de faire vivre la démocratie dans le monde, sont encore en grande partie les héritiers de la Révolution française. *Ce 99 questions* permet de mieux appréhender la complexité du déroulement de cette période et des problèmes qu'elle a soulevés. Regroupées autour de cinq thèmes, les questions traitent aussi bien des événements majeurs que sont la naissance de l'Assemblée nationale ou le serment du Jeu de paume que de thèmes relevant des domaines politiques, sociaux ou culturels comme la naissance de la division droite-gauche ou la place des femmes dans la Révolution.

Comportant de nombreux extraits de documents souvent inédits ou peu connus, cet ouvrage, qui s'appuie sur les travaux les plus marquants de l'historiographie ancienne et récente, offre une vue d'ensemble claire et synthétique de cette période de l'histoire riche et foisonnante, en France, en Europe et dans le monde.

Elie ALLOUCHE

Professeur agrégé d'histoire-géographie,
diplômé de 3^e cycle en histoire.

PRIX :15 €

ISSN :1630-0408

ISBN : 2-86626-053-8

RÉF :340QA053

